

Conditions générales de vente

1 Informations générales

Les présentes dispositions régissent les relations contractuelles entre **la société Gasser activités loisirs (pour l'établissement Jumpark)** et toute personne physique ou morale (ci-après : « l'utilisateur ») qui a, après avoir consulté attentivement les présentes conditions générales de vente, décidé de procéder à l'achat de billets d'entrée/d'abonnements au parc Jumpark et/ou de produits commercialisés par Jumpark.

Le Jumpark se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente sous réserve de les transmettre à l'utilisateur dans les meilleurs délais.

2 Acquisition de billets et/ou de produits

L'utilisateur reconnaît avoir eu connaissance, préalablement à l'achat de billets d'entrée, d'abonnements et/ou de produits dans les locaux du Jumpark ou sur le site internet officiel www.jumpark.ch, de manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente, lesquelles sont accessibles à tout moment sur le site internet www.jumpark.ch.

En outre, en achetant un billet d'entrée ou un abonnement, l'utilisateur accepte le règlement du parc et règles de sécurité (art. 10), l'accès et les règlements supplémentaires relatifs à la visite au parc clairement affichés dans le parc.

Les billets d'entrée ou abonnements peuvent uniquement être acquis par l'utilisation du site internet officiel www.jumpark.ch, dans nos locaux ou lors de manifestations externes.

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du fait que, dans l'hypothèse où les règlements précités ne sont pas respectés, il se verra refuser l'accès au parc, ou exclusion de ce dernier sans indemnisation.

3 Personnalisation des abonnements, billets et identification personnelle

Les billets d'entrée et les abonnements sont personnels et non transmissibles. Ils doivent être présentés sous forme physique (papier) ou sous forme digitale (smartphone) à l'accueil du parc afin de pouvoir y entrer. Il est interdit de modifier, falsifier ou copier les billets d'entrée ou les abonnements.

À l'accueil du parc, un document d'identité permettant l'identification peut être demandé. Le Jumpark peut aussi vérifier la validité d'un billet par le biais de moyens électroniques, en utilisant un code QR par exemple.

Lors de l'achat d'un billet d'entrée sur le site internet www.jumpark.ch, l'utilisateur fixe le jour et l'horaire de sa session, en fonction des disponibilités.

Les clients peuvent se présenter sans avoir réservé préalablement leur entrée. Dans un tel cas, l'accès au parc n'est pas garanti et ne pourra se faire qu'à un horaire indiqué par le personnel du parc, en fonction de l'affluence. Ainsi, les réservations sont conseillées.

4 Prix et produits

Tous les prix sont en francs suisse, taxes comprises.

Les produits indiqués sur les tableaux des prix du parc, sur le site internet www.jumpark.ch sont fournis à titre indicatif et peuvent varier en fonction des disponibilités. Dans ce cas, le client est informé de la modification de prix ou de l'indisponibilité des produits.

5 Annulation d'une réservation

5.1 Réservation en ligne effectuée sur le site internet www.jumpark.ch ou à l'accueil du parc

L'utilisateur ne peut pas annuler sa réservation lorsqu'il effectue une réservation en ligne sur le site www.jumpark.ch ou à l'accueil du parc.

Dans le cas où l'utilisateur ne pourrait se rendre au parc à l'horaire indiqué sur la réservation, il devra prendre contact avec le Jumpark par e-mail uniquement (**reservation@jumpark.ch**) au minimum 12h avant le début de sa session. Dans la limite des disponibilités, le Jumpark lui proposera un nouvel horaire pour accéder au parc ou remboursera les billets sous forme de bon cadeau d'une validité de 3 mois.

Dans le cas où le client ne se présente pas à l'horaire réservé et n'a pas prévenu le Jumpark de son impossibilité de venir dans le délai ci-dessus, la réservation est perdue et aucun remboursement ne sera effectué.

5.2 Annulation de réservation d'événement ou d'anniversaire

Si l'annulation a lieu au moins 15 jours calendaires avant la date réservée pour un anniversaire ou un événement, l'acompte sera reporté sur une autre date mais aucun remboursement ne sera effectué. Au-delà de ce délai, la prestation ne pourra plus être reportée et aucun remboursement ne sera effectué.

Cependant, pour les anniversaires, nous acceptons une annulation qui résulterait d'un cas de force majeure, notamment, une indisponibilité pour maladie ou accident de la personne dont c'est l'anniversaire, à justifier par un certificat médical, pour obtenir soit un report de l'anniversaire à une date ultérieure ou un remboursement de la réservation sous forme de bon cadeau d'une validité de 3 mois.

5.3 Annulation avant la fin de la prestation

Si un utilisateur souhaite arrêter l'activité avant l'horaire de fin prévu, aucun remboursement ne sera effectué.

6 Force Majeure

En cas de force majeure, le Jumpark ne pourra pas être tenu responsable pour cause d'inexécution d'une quelconque de ses obligations.

Sont considérées comme cas de force majeure ceux habituellement reconnus par la jurisprudence. Dans ce cas, le Jumpark proposera de reporter la réservation à une autre date.

7 Responsabilité

7.1 Le client atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposés par le Jumpark.

7.2 Toute blessure ou dommage direct ou indirect indépendant de l'action du Jumpark et causé par un utilisateur engage la responsabilité civile de l'utilisateur concerné à l'égard des tiers. A ce titre, chaque client atteste de sa couverture en responsabilité civile.

7.3 Le Jumpark n'encourra aucune responsabilité pour tous les dommages directs ou indirects qui ne sont pas causés par la société elle-même.

7.4 Le Jumpark décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité, en cas de mauvaise utilisation des installations ou d'une utilisation fautive ou non conforme à leur destination tels que stipulés dans le règlement du parc et règles de sécurité (art. 10) ou dans les règlements supplémentaires relatifs à la visite au parc, clairement affichés dans le parc.

7.5 Les enfants mineurs évoluent dans le parc sous la responsabilité des adultes les accompagnants. Les enfants et personnes des écoles, centres de sports et de loisirs et autres organismes sont sous la responsabilité de leur personnel d'encadrement. Les adultes et personnels d'encadrement doivent veiller au respect des consignes de sécurité et à la bonne utilisation des matériels par les personnes étant sous leur responsabilité.

7.6 Le Jumpark ne saurait être tenu pour responsable des dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériels apportés par les utilisateurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans des locaux réservés à cet effet.

7.7 Le Jumpark décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou effraction ayant lieu sur le parking non surveillé qui est mis à la disposition des utilisateurs afin de leur faciliter l'accès au parc.

7.8 Le Jumpark peut à tout moment fermer une partie ou la totalité du parc au public. Ceci peut être fait pour des raisons de maintenance ou de privatisation des lieux.

7.9 Nous tenons particulièrement à signaler que chaque participant est entièrement responsable de tout accident qui pourrait se produire dans le parc de trampoline. Le Jumpark décline toute responsabilité en cas d'accident.

8 Utilisation des informations personnelles

Les données personnelles que vous fournissez au Jumpark nous permettront de remplir vos bons de commande et de vous fournir des informations, assistance clientèle et réservation en ligne, ainsi de vous informer de nos nouveautés et de nos améliorations et/ou de nos jeux concours, occasions et événements spéciaux si vous le souhaitez.

Nous pouvons également fournir vos informations personnelles à d'autres sociétés ou à des organisations qui proposent des produits susceptibles de vous intéresser. Enfin, nous pouvons utiliser vos données personnelles pour établir des statistiques internes de marketing, de profil consommateur ou de démographie, afin que nous puissions adapter plus précisément nos produits et nos services à vos besoins. Notre but est de mieux comprendre et servir nos clients.

D'une manière générale, nous nous réservons le droit de dévoiler vos informations personnelles, si nous estimons de bonne foi que la loi l'exige.

Comme pour tout commerce, vos données personnelles sont aussi la propriété du Jumpark et feront partie intégrante de nos archives de commerce. Pour cette raison, en cas de fusion, d'acquisition, de réorganisation, de faillite ou d'évènement similaire, vos données personnelles peuvent être transférées au successeur du Jumpark.

9 Assurances

Le Jumpark possède une Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de l'AXA assurance.

10 Règlement du parc et règles de sécurité.

Le trampoline reste un sport à risque !

Pratiquez-le dans la limite de vos capacités pour éviter tout accident.

1. Echauffement obligatoire avant le début de la session.
2. Respectez l'heure de fin de votre session, tout dépassement peut vous être facturé.

3. Chaussettes antidérapantes provenant d'un trampoline parc obligatoires (chaussures, pieds nus interdits !)

4. Respecter l'âge minimum marqué dans les différentes zones.

- Zone Mini : 1 à 3 ans (accessible jusqu'à 6 ans)
- Zone Kids : 4-6 ans
- Zone Standard : Dès 7ans ou 120cm
- Zone pro : Dès 7 ans et capacités après examen (zone fermée)

5. Une seule personne par trampoline.

6. Toujours atterrir sur les deux pieds et sauter au centre des trampolines.

7. Atterrir dans le bac à mousse ou sur l'airbag, sur les fesses (position assise) :



Sur le dos (position allongée) :



Ou sur les pieds.

8. Attendre que la personne qui a sauté avant vous soit complètement ressortie du bac à mousse ou du coussin Airbag avant de pouvoir sauter.

9. Sortir du bac à mousse et de l'airbag en allant tout droit et à l'opposé des trampolines.

10. Nourriture et boissons (chewing-gums inclus) sont interdites sur les structures de trampoline.

11. L'accès aux trampolines est interdit aux personnes : cardiaques, enceintes, sous l'influence de l'alcool, de drogue ou pesant plus de 150 kg.

12. Des comportements agressifs, violents ou irrespectueux envers les clients ou le personnel ne seront pas tolérés. Ils entraîneront la fin de la session et l'exclusion de l'établissement.

11 For et droit applicable

En cas de survenance d'un litige, et à défaut de règlement amiable, le for est conventionnellement fixé au lieu de l'établissement Jumpark et le droit applicable est le droit suisse.